



## Procès-verbal No 19

### Séance Ordinaire du Conseil Communal du mercredi 3 décembre 2025

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025
3. Communications du Bureau
4. Communications des délégués aux associations intercommunales
5. Préavis Municipal n° 42/2025 – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 23'000.- TTC destiné à financer le remplacement d'une pompe ESP
6. Préavis Municipal n° 43/2025 – Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un Droit Distinct et Permanent sis à la Givrine, parcelle n°1754 de la commune de St-Cergue.
7. Préavis Municipal n° 44/2025 – Demande d'autorisation pour la radiation et constitution d'un Droit Distinct et Permanent sis à la Givrine, parcelle n°1736 de la commune de St-Cergue.
8. Préavis Municipal n° 45/2025 – Budget 2026
9. Communications de la Municipalité
10. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
H. Pradervand	Ouvre la séance à 20h15.
L. Mertens	<p><b>1) Appel</b> 34 conseiller.ères sont présent.es.</p> <p>Excusé.es: C. Aeschlimann, A. Aletru, V. Crelot, F. Di Pierro, H. Gremlich, T. Guilloud, M.-O. Lequint, M. Rossier</p> <p>Absente : R. Grahn, H. Rasmussen</p>



## 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025

H. Pradervand

Donne la parole à l'assemblée.

M. Dauphin

En page 7, lors de l'intervention de M. Bovet, il avait été relevé par ce dernier qu'une commission spécifique devrait être nommée. Avait répondu à cela et souhaiterait que ses propos soient protocolés : la demande avait été faite par la Municipalité auprès du Bureau du Conseil Communal de la création d'une commission « eaux » en prévision de plusieurs sujets à traiter. La demande est malheureusement restée sans suite.  
Tel que le PV est rédigé actuellement, y ajouter ces propos ne voudra pas dire grand-chose. Demande à M. Bovet si lui-même souhaiterait préciser ou ajouter quelque chose à son intervention.

F.-H. Bovet

Etant interpellé, confirme qu'il ne souhaite pas modifier les propos de son intervention, ce qu'il voulait exprimer à ce moment-là était que la Municipalité n'avait pas transmis aux conseillers ce qu'elle devait transmettre.  
N'a pas parlé de création de commission mais a voulu attirer l'attention du Conseil quant à la répartition des droits et devoirs respectivement de la Municipalité et du Conseil Communal.

Quelques autres modifications mineures sont demandées, le procès-verbal est soumis au vote du Conseil qui l'approuve à la majorité des membres présent.es.

## 3) Communications du Bureau

H. Pradervand

Lors de la dernière séance, la lettre de démission de Mme Darricau a été lue, elle sera remplacée par Erine Adams qui n'a malheureusement pas pu se joindre à l'assemblée ce soir. Elle sera assermentée la prochaine fois.

Malheureusement, doit annoncer deux décès :

- Ariane Rathgeb le 13 novembre 2025, elle n'habitait pas Givrins mais a travaillé plus de 30 ans à l'administration communale
- Madeleine Cuttat le 6 novembre 2025, elle a vécu de nombreuses années à Givrins

Demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.

Deux naissances depuis la dernière annonce au Conseil Communal :

- Valentine Rodrigues Da Silva née le 20 septembre 2025
- Charlotte Mathieu née le 21 septembre 2025

La Secrétaire et lui-même ont été convoqués en séance de Municipalité le 3 novembre dernier pour fixer les dates des prochaines séances, elles ont été transmises par courriel mais les répète volontiers :

- Jeudi 22.01.2026 – Conseil extraordinaire à la demande de la Municipalité
- Jeudi 30.04.2026
- Mercredi 17.06.2026
- Mercredi 07.10.2026
- Mercredi 09.12.2026



Lors de cette séance, quelques remarques ont été faites de la part de la Municipalité, l'une concernant la création d'une commission pour traiter des eaux. C'est effectivement le Conseil qui décide si une commission ad'hoc doit être nommée ou non.

A répondu à la Municipalité lors de cette séance que l'on nomme volontiers de commissions ad'hoc dans le cas où des préavis sont à traiter.

Lors des communications de la Municipalité le 7 octobre, il a eu beaucoup d'informations concernant le dicastère des eaux notamment.

Il a été mentionné le changement de système de la télégestion en partenariat et par le biais d'un leasing pour le matériel avec les SI de Nyon pour un montant de CHF 79'320.-, aucun préavis n'a été transmis au Bureau du Conseil et donc aucune commission n'a été nommée.

Des informations ont été relayées concernant la gestion opérationnelle de l'exploitation technique des eaux transmis également aux services industriels de Nyon pour un montant hors taxe de CHF 44'000.- par année. C'est une somme non négligeable, aucun préavis n'a été transmis au Conseil communal encore une fois.

Un préavis de régularisation va être voté ce soir pour le changement d'une pompe. Effectivement, le Président du Conseil a estimé que, pour changer une pompe d'à peu près 45 ans qui alimente notre réservoir d'eau potable, le rapport de la Commission de gestion était suffisant. Ce sont des travaux qui ont déjà été fait et le but de ce préavis est simplement de confirmer que le Conseil Communal accepte ce changement. S'il est refusé, cela risque d'être embêtant, la nouvelle pompe tourne déjà.

Le Bureau du Conseil a donc décider de ne pas nommer une commission des eaux.

Souhaite rappeler également que lors de la discussion du préavis concernant la liaison de secours entre Genolier et Givrins une commission ad'hoc a été nommée. Quand le bureau estime qu'il y a besoin d'une commission ad'hoc, le nécessaire est fait mais on ne parle pas de commission permanente. Cependant, tout le monde peut se tromper, il aurait peut-être fallu nommer une commission pour le remplacement de cette pompe et est ouvert à la discussion.

A également reçu une remarque quant au ton employé par certains conseillers à l'égard de la Municipalité et que ces derniers devraient être repris par le Président plus systématiquement.

Avait l'impression que les interventions sont toujours correctes et polies mais ce n'est visiblement pas le ressenti de tout le monde.

Souhaiterais ajouter et rendre la Municipalité attentive aux délais. En effet, le 3 novembre dernier les dates des prochaines séances ont été discutées. Les préavis ont été transmis par la Municipalité au Bureau du Conseil le jeudi suivant (06.11.2025). Les documents ont directement été transmis à la COGEF, cette dernière avait rendez-vous le 11 novembre avec la Municipalité pour discuter des préavis, aucune autre date n'a été proposée). Cela ne laisse que 5 jours pour prendre connaissance des préavis et dans le cas où une commission ad'hoc devait être nommée, cela relève de l'utopie que de nommer, et convoquer une commission en 5 jours. La secrétaire devrait avoir le droit de ne pas être disponible pendant 24h.



Autre chose, le 27 novembre dernier, le repas du Conseil Communal s'est déroulé à l'Auberge communale. Tout le monde est au courant que l'aubergiste arrête l'exploitation des lieux le 31 décembre 2025. On entend parler de travaux mais le Conseil n'a aucune information précise. On ne sait pas ce qui est prévu comme travaux ni combien de temps l'Auberge devra-t-elle être fermée.

A ce stade, des préavis auraient déjà dû être présentés, et la population devrait même avoir une idée de qui remplacera les Julliat.

Une autre remarque en rapport avec les délais, M. Blumenstein avait informé que des travaux ont été réalisés au chalet des Coppettes. Ce sont des travaux de réfection du dallage du fond de l'écurie. Ces travaux sont finis, il n'y a eu aucun préavis présenté au Conseil communal. On ne peut pas demander systématiquement aux conseillers de se prononcer sur des travaux déjà terminés. Dans le cas d'un refus, que faisons-nous ?

#### 4) Communications des délégués aux associations intercommunales

H. Pradervand

Donne la parole à M. Pradervand pour le SDIS

Y. Pradervand

La journée du recrutement a eu lieu début novembre. Il y a eu 3 personnes de Givrins qui étaient intéressés et 4 de Genolier.

Depuis le 7 mai, il y a eu 19 interventions, 9 à Genolier, 5 à Givrins et 5 à Trélex. Il y a actuellement 33 sapeurs.

N. Vez Raymond

Prend la parole pour Région de Nyon, M. Richard Grahn étant retenu par des obligations professionnelles.

Deux préavis ont été approuvés lors du Conseil Intercommunal du 8 octobre :

- Baisse des cotisations de CHF 25.- hbt / à CHF 23.- à partir de 2026. Le CODIR s'était engagé à le faire depuis 2023 une fois que les finances de la Région seraient assainies. C'est chose faite. Rappel que La COGEF a fortement soutenu la reconduction du dispositif en juin 2019 et en juin 2025.
- Financement d'une étude stratégique pour le tourisme 4 saisons sur le Massif de la Dôle : ce Préavis fait suite à un postulat pour le développement d'une stratégie de tourisme 4 saisons concrètes à l'horizon 2024 soutenu par le CI fin octobre 2024, face au constat que le tourisme ne peut plus reposer uniquement sur le ski mais qu'il est nécessaire de développer d'autres activités toute l'année pour maintenir un pôle de loisirs sur le Massif de la Dôle. Le mandat sera confié au bureau Relief pour faire un diagnostic et établir un plan d'action. Le montant de l'étude de CHF 115k sera financé à 30% par le FRAT (donc par les taxes de séjour) et à 70% par un soutien LADE (loi sur l'appui au développement économique) confirmé.

Autre information, le Lapin Blanc, la structure d'accueil, les sanitaires publiques, le garage et le poste de secours devraient être terminés mi-décembre. Le restaurant ne sera pas ouvert cet hiver, étant rappelé que c'est la Sogestar (société de gestion de la station des Rousses) qui est en charge de l'exploitation. (ndlr : cette information a été démentie le surlendemain, voir édition de La Côte du 5 décembre : « le bâtiment d'accueil quatre saisons des Dappes manquera une nouvelle saison hivernale en raison notamment d'un couac sur le chantier »).



M. Dauphin

Concernant le RAT, le réseau d'accueil des Toblerones, le conseil intercommunal a eu lieu le 30 octobre dernier. Trois préavis ont été votés à cette occasion.

Le premier sur le prix des prestations pour l'accueil de jour, le deuxième sur le budget 2026 et le troisième sur une postposition de créance.

Pour le premier préavis sur le prix des prestations, il y avait déjà eu une augmentation des tarifs en 2025. C'est une seconde augmentation de CHF 5.- complémentaire par heure qui a été proposée par le CODIR à partir de l'année 2026, autant pour les parents que pour les communes.

Pour rappel, jusqu'en 2025, la participation moyenne communale sur le tarif horaire de ces prestations est de 28,6% en moyenne. Avec l'augmentation de 5 francs par heure pour les parents et pour les communes, ce taux passe pour la commune de Givrins à 39,6% de moyenne de participation communale sur le prix des prestations. C'est la commune la plus impactée par l'augmentation du prix des prestations.

Donc, ce préavis a été accepté à la majorité.

Ensuite, le préavis sur le budget 2026.

Pour rappel, il y a un déficit en 2024 pour le réseau d'accueil de jour de plus de 2 millions.

Celui à prévoir pour 2025 est de plus d'un million. En 2026, avec cette augmentation du prix de la prestation, ils espèrent retrouver un équilibre financier proche, en tout cas de l'équilibre. Dans ce budget, il est prévu une augmentation de la participation communale aux coûts administratifs du réseau qui va passer de CHF 12.50 à CHF 15.- par habitant, ce à partir du 1er juillet prochain.

Sur ce préavis, elle a déposé un amendement qui demandait que cette augmentation de la participation communale aux coûts administratifs fasse l'objet d'un préavis distinct pour que l'on puisse juger du bien-fondé de cette augmentation. Cet amendement a été refusé à une commune près, qui est la commune de Gland et le préavis a été accepté à la majorité.

Le dernier préavis qui a été voté, est le préavis sur la postposition de créances de CHF 650'000.- qui a été accordé à la Fondation de la Ruche par le RAT. Une postposition de créance, c'est donc accepter le fait que l'avoir qu'a le RAT à l'égard d'un tiers ne serait remboursée que si tous les autres créanciers aient été remboursés et alors, une fois que tout le monde est remboursé, à ce moment-là, la créance du RAT pourrait être remboursée. La problématique avec ce préavis c'est qu'on vote une postposition de créances alors même que la créance de départ n'a pas été validée par le Conseil intercommunal.

Il faut se rendre compte que CHF 650'000.-, ce n'est pas de la compétence du CODIR.

Ce préavis a été amendé pour qu'on puisse d'abord voter sur la créance elle-même et la valider avant de pouvoir valider ou pas sa postposition.

Ces deux conclusions ont été acceptées à la majorité du Conseil intercommunal.

Une interpellation a été déposée au nom de la Commune de Givrins sur plusieurs aspects de gérance dans le réseau d'accueil, de l'administration et des questions sur la manière dont les bénéfices et les charges ont été répartis entre les différentes structures. La réponse à cette interpellation est attendue au prochain Conseil intercommunal. Il faut être conscient que la situation de cette association intercommunale est relativement préoccupante.



Plusieurs structures sont lourdement impactées par l'absence d'évolution du prix aux prestations. Il faudra voir dans les mois à venir et les années à venir, ce qui se met en place. Le CODIR souhaite entreprendre des démarches d'audit pour lui permettre de s'aider dans la gestion de ce qu'on peut appeler crise.

Le RAT doit évoluer. Il a énormément grandi. Les choses ont changé. Les enjeux ont changé aussi. On voit que le secteur cantonal change aussi. Si les 10 millions de subventions sont supprimées dans ce secteur-là, cela aura un impact encore plus fort sur ses finances.

**5) Préavis Municipal no 42/2025 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 23'000.- TTC destiné à financer le remplacement d'une pompe ESP**

H. Pradervand

Donne la parole à M. Derbigny, rapporteur de la Commission de gestion et finances.

R. Derbigny

Lit le rapport de la Commission de gestion et finances.

H. Pradervand

Prie l'assemblée de l'excuser de l'inversion d'ordre des interventions et donne la parole à Mme Zellweger.

R. Zellweger

Ce préavis présente l'urgence, la nécessité et le choix technique retenus par la Municipalité.

Remercie la commission de gestion et des finances pour son rapport, ainsi que pour l'examen attentif des éléments soumis. Le Président du Conseil Communal a déjà évoqué les échanges qui ont eu lieu entre la Municipalité et le Bureau du conseil concernant une éventuelle création d'une commission permanente pour le dicastère de l'eau et une ad hoc dans le cadre du présent préavis. Ne reviendra pas là-dessus, et prend la remarque au sujet des délais.

L'enjeu principal de ce préavis ce soir est de régulariser un besoin urgent identifié et les mesures qui en découlent.

Il était impossible de laisser la commune sans eau attendre cette séance pour choisir telle ou telle pompe. Entend la réflexion de la COGEF qui se prononce uniquement sur l'aspect financier et pas technique de ce préavis, mais trouverait regrettable que le conseil communal ce soir refuse ce préavis sur la base d'une nomination ou non d'une commission supplémentaire.

Pour les questions techniques, Mme Dauphin se tient volontiers à disposition.

C. Nardone

Effectivement, CHF 23'000.- sont de la compétence de la Municipalité mais il s'agit d'un crédit d'investissement et tout investissement est de la compétence du Conseil communal.

D. Glutz

Concernant le préavis, au niveau des coûts, il y a une mise en œuvre d'un plan d'urgence. Quelque chose lui a échappé au niveau du chiffre de CHF 4'500.- (mise en œuvre du plan d'urgence puis analyse de l'eau).

M. Dauphin

Entre la commande de la pompe et son installation, c'est le plan d'urgence qui est en vigueur selon les explications à la dernière séance d'octobre.

Ce n'est pas un investissement et ça a été pris dans le budget et ne fait donc pas partie du préavis.

Actuellement, la pompe est toujours en commande et n'est pas installée.

R. Guilloud

S'il comprend bien, avec ce plan d'urgence, Givrins va payer environ CHF 20'000.- pour la mise en pression de l'eau actuellement.



<p>M. Dauphin</p> <p>R. Guilloud</p> <p>M. Dauphin</p>	<p>Plutôt entre CHF 8'000.- et CHF 10'000.-</p> <p>Depuis le temps ?</p> <p>Le plan d'urgence n'a pas tout de suite été mis en place. Il a commencé en septembre.</p> <p>Aucune prise de parole supplémentaire n'est demandée.</p> <p>Il est procédé au vote et le Préavis 42/2025 est accepté à la majorité avec 26 oui, 3 non et 4 absentions.</p>
<p>H. Pradervand</p> <p>M. Dauphin</p>	<p><b>6) Préavis Municipal no 43/2025 relatif à la demande d'autorisation pour le renouvellement d'un Droit Distinct et Permanent sis à la Givrine, parcelle n°1754 de la commune de St-Cergue.</b></p> <p>Donne la parole à Mme Dauphin.</p> <p>Désire faire un bref préambule sur les deux préavis à venir, le préavis 43 et le préavis 44 afin de donner quelques informations complémentaires.</p> <p>Les sources de revenus pour la commune, elles sont de deux ordres.</p> <p>Ce sont les impôts et les revenus du patrimoine immobilier. Pour les impôts, et on le verra dans le préavis du budget, les communes sont est soumis à la sanction de la péréquation.</p> <p>Les revenus du patrimoine immobilier, dès le moment où on ne se trouve pas sur une zone d'utilité publique, c'est du revenu pur pour la commune. La péréquation ne rentre pas en ligne de compte là-dedans. Donc, c'est un élément extrêmement important pour le fonctionnement de la commune, puisqu'il n'est pas répercuté dans le calcul cantonal.</p> <p>La Municipalité, elle est pleinement consciente du rôle social qu'ont ces DDP. Ce rôle social, il doit être mis en lumière avec l'usage qui est fait de ces DDP.</p> <p>A la suite de l'analyse du patrimoine immobilier, la Municipalité a pris certaines décisions de principe quant au renouvellement et aux conditions de renouvellement de ces DDP, puisqu'en fait, la réalité, c'est qu'il y a des DDP sur lesquelles la Municipalité se veut avoir un geste social et permettre l'acquisition de la propriété à des personnes qui n'auraient pas les moyens d'acheter elles-mêmes le terrain.</p> <p>Mais la réalité à laquelle on se retrouve confrontés, c'est que ces DDP sont finalement, pour certains, à usage de résidence secondaire, sous-entendu que le superficiaire est propriétaire à tout le moins de deux biens immobiliers. Ces biens sont souvent revendus, non pas au prix de la construction pure mais à un prix supérieur et qui donc tient compte du terrain lui-même.</p> <p>Là, le propriétaire de la construction fait une plus-value sur sa vente de propriété grâce au terrain alors même qu'il n'en est pas propriétaire. Et puis aussi, parce qu'on trouve des situations où les DDP qu'on a mis à disposition de gens sont mis eux-mêmes en location à des tiers, à des conditions qui sont une condition de location tout à fait standard du marché. Et là aussi, le rôle social que se voudrait avoir la Municipalité perd de son sens.</p> <p>Donc c'est aussi en ayant pris conscience de ce genre d'éléments qu'il est apparu important pour la Municipalité de définir certains critères pour permettre un renouvellement qui paraît plus équilibré dans ses conditions.</p>



Il faut aussi tenir compte du fait qu'un DDP se renouvelle pour minimum 30 ans, pendant toute cette durée il peut se passer énormément de choses. En tous les cas il faut avoir des réflexions complètes avant de signer un acte notarié.

Pour en revenir au préavis 43/2025, l'une des décisions de principe qu'a pris la Municipalité c'est que si la personne titulaire du DDP était un citoyen de Givrins, les conditions de mise à disposition du DDP seraient différentes que si on parle d'une personne totalement tierce qui n'habite pas la commune et ou qui n'en est pas contribuable.

Le deuxième élément pour ce DDP qui est à la Givrins c'est qu'il est situé sur une zone agricole protégée et que dans cet environnement si le bâtiment devait être détruit pour une raison x ou y, que ce soit un incendie ou autre. Il ne pourrait pas être construit.

On ne pourrait pas non plus morceler autour de ce bâtiment un bout de parcelle pour pouvoir éventuellement le vendre. Ce n'est pas possible de par les règles applicables dans ce genre de zone. Donc tout ça a amené la municipalité à déterminer un prix qui tient compte de l'ensemble de ces circonstances.

Lit les conclusions du préavis.

H. Pradervand

Donne la parole à M. Derbigny.

R. Derbigny

Lit le rapport de la Commission de gestion et finances.

A.-C. Prélaz-Girod

Souhaite se récuser car directement concernée par le préavis discuté.

R. Guilloud

Fallait-il vraiment toutes ces annexes (30 pages) pour ce préavis ?

M. Dauphin

Un expert est mandaté et il fait un rapport, c'est important que les conseillers puissent avoir ces informations.

R. Watts

Est intéressé de connaître le prix de cette expertise.

M. Dauphin

C'est 4% du delta entre l'ancien montant et le nouveau montant annuel.

Ce sont les conditions qui sont négociées avec Burnier.

H. Pradervand

Aucune prise de parole supplémentaire n'est demandée.

Il est procédé au vote et le Préavis 43/2025 est accepté à l'unanimité.

**7) Préavis Municipal no 44/2025 relatif à la demande d'autorisation pour la radiation et constitution d'un Droit Distinct et Permanent sis à la Givrine, parcelle n°1736 de la commune de St-Cergue.**

H. Pradervand

Donne la parole à Mme Dauphin.

M. Dauphin

Toujours dans le même contexte de renouvellement d'un DDP ici avec une particularité c'est que ce DDP est en réalité échu depuis 2014. Il faisait partie du lot qui a été présenté en 2013 pour être vendu. Vente que le Conseil Communal avait acceptée mais qui a été refusée ensuite par référendum et votation populaire et donc en réalité ce DDP aurait dû être renouvelé en 2014 respectivement quelques mois après.



Cela n'a pas été le cas et donc il arrive sur la table actuellement pour pouvoir être renouvelé. C'est également un DDP résidence secondaire qui est dans la même famille depuis des années. C'est un DDP qui est sur un terrain totalement différent que le DDP précédent c'est-à-dire qu'il a une vraie zone de construction pour lui-même sur laquelle on peut construire une maison tout à fait normale de plus de 200 m<sup>2</sup> avec une énorme surface de forêt encore jointe à ce terrain.

C'est cette parcelle constructible qui fait la valeur de ce terrain. Aujourd'hui, la valeur des terrains à St-Cergue a extrêmement évolué. La Municipalité a pris la décision de maintenir le prix au mètre carré dans la fourchette basse pour justement tenir compte de ce rôle social mais en demandant un rendement à ce terrain. Ce n'est pas sur un terrain qui est attribué à un citoyen de Givrins pas non plus à un contribuable de Givrins et pas non plus à quelqu'un qui a une résidence principale sur ce terrain. Donc voilà les lignes qui ont guidé la Municipalité contre sa prise de décision.

Lit les conclusions du préavis.

H. Pradervand

Donne la parole à M. Derbigny

R. Derbigny

Lit le rapport de la Commission de gestion et finances.

C. Morel

Il est échu depuis 2014 ? Le changement de tarif serait lequel ?

M. Dauphin

La réalité c'est que juridiquement ce qui s'est passé depuis 2014 est que la commune a continué à encaisser la redevance annuelle et est devenue propriétaire du bien immobilier qui est sur cette parcelle.

C'est pour ça qu'à l'analyse de Burnier, il y a deux chiffres : CHF 13'700.- pour le terrain et CHF 17'000.- pour ce qui pourrait être demandé pour la location de la maison dont Givrins est devenu propriétaire dans l'intervalle. Un plan s'est conclu tacitement avec les superficiaires depuis 2014 pour lequel on leur met à disposition le terrain et la construction pour la modique somme de 780 francs par année que Givrins continue à encaisser depuis 2014 sans rien dire. En cas de sinistre c'est une autre histoire.

Il est temps que cette situation prenne fin et qu'on régularise tout ça...

D. Glutz

Si on est propriétaire... et si on devait par exemple changer les fenêtres ou refaire le toit, comment cela se passe-t-il ?

M. Dauphin

La commune est effectivement tenue à l'entretien de ce bien immobilier.

D. Glutz

Ça veut dire qu'un bail est posé qui stipule que Givrins est propriétaire ?

M. Dauphin

Le bail c'est le fait que tacitement le terrain et le chalet sont mis à disposition.

D. Glutz

Parlait plutôt de la constitution d'un fond de rénovation par le biais du loyer et donc l'estimer en conséquence vu que la Commune est propriétaire et qu'il y a certainement des travaux à effectuer.

M. Dauphin

S'il y litige sur la signature de l'acte et que la commune décidait de rester propriétaire en ne refaisant par un DDP mais en mettant en location, alors là, oui, il faudrait faire les estimations de cette manière-là mais ce n'est pas le but.

D. Glutz

Donc le chalet reviendra propriété des occupants ?



M. Dauphin	Oui.
S. Breitenmoser	C'est très étrange cette situation.
M. Dauphin	Dans un DDP le terrain est séparé du bien immobilier construit. L'acte notarié étant échu, la commune, contractuellement devient propriétaire du bien sur son terrain moyennant, en général, le paiement d'une indemnité. Pour ce dossier, ce n'est pas le cas, Givrins est devenu propriétaire sans contrepartie et sans le savoir non plus.
S. Breitenmoser	Remercie Mme Dauphin pour les explications et souhaite juste ajouter qu'il y a souvent de confusions entre les numéros de parcelles et les DDP dans les préavis présentés ce soir.
P. Gonthier	Givrins est propriétaire de ces DDP sur la commune de St-Cergue. Une mise à l'enquête devrait se faire sur la Commune de St-Cergue qui est la commune territoriale, il faut en être conscient.
C. Blaser	S'est rendue compte, sur le lotissement de la route Blanche aux Rousses, il y a un petit chalet qui tombe en ruine. Qui est responsable de l'entretien du chalet.
A. Blumenstein	A déjà été convoqué en par la Mairie des Rousses.
H. Pradervand	Ce serait bien de rester sur le sujet.
F. Siriex	Y aura-t-il de nouvelles surprises avec d'autres dossiers qui prennent la poussière ?
M. Dauphin	La Municipalité fait de son mieux pour tout clarifier mais d'autres réestimations seront faites ces prochaines années.
P. Gonthier	La législation suisse n'est pas la même que la législation française. Il faut en prendre conscience.
H. Pradervand	<p>Demande de rester sur le sujet de la Givrine.</p> <p>Aucune prise de parole supplémentaire n'est demandée.</p> <p>Il est procédé au vote et le Préavis 44/2025 est accepté à l'unanimité.</p>
<b>8) Préavis Municipal no 45/2025 relatif au Budget 2026</b>	
H. Pradervand	Donne la parole à M. Nardone.
C. Nardone	Présente brièvement le préavis et explique notamment la répartition des salaires. Lit les conclusions du préavis
H. Pradervand	Donne la parole à M. Derbigny
R. Derbigny	Lit le rapport de la Commission de gestion et finances.
F. Sauser	Une première chose surprenante dans ce préavis avis, c'est que la Municipalité, souhaite confier à la Régie de Burnier les travaux de gérance et ils factureraient 4,5% des revenus. Madame Dauphin vient souligner que c'était important comme revenu pour la Commune.



La Commune, avec l'administration, pourrait tout à fait gérer les quelques appartements qu'il y a pour faire des contrats de bail, etc.

Sachant que s'il devait y avoir un problème, il existe par exemple des agents d'affaires brevetés qui peuvent intervenir en cas de contentieux ou autres problèmes juridiques. De son point de vue, la Commune, avec le personnel de l'administration peut gérer ce genre de choses.

Le deuxième point concerne les rétributions de la municipalité, notamment les vacations. Dans le budget, il y a une augmentation de CHF 30'000.-. Au vu de tout ce qui est externalisé, c'est surprenant d'augmenter les vacations.

A tenté de comparer avec les autres communes. Pour avoir une idée, en 2024, on avait CHF 193'000.- pour Givrins, qui concernait les vacations et les rétributions fixes. À titre comparatif avec d'autres communes qui ont à peu près le même nombre d'habitants, il y a CHF 125'000.- francs à Duillier. À Gingins, CHF 101'000.- avec un salaire fixe. A Vich, CHF 173'000.-. Donc, au vu des comptes de Givrins, il serait judicieux de penser à diminuer les vacations.

R. Zellweger

Non, l'administration ne peut pas assumer le travail de gérance. Le volume administratif augmente toujours plus. Les dossiers sont conséquents et lourds.

C. Nardone

Concernant les vacations, déterrer les dossiers prend du temps, il y a la migration MCH2 aussi. Les dossiers prennent du temps...

L'aspect professionnalisé de la gérance permet à la Commune de rectifier beaucoup d'erreurs passées. D'autre part, les charges de gérance seront très certainement, à terme, répercutées sur les charges des locataires.

E. Meier

La Régie Burnier va-t-elle s'occuper des différents appartements ainsi que les DDP ?

R. Zellweger

Oui, c'est le but. Givrins reste décisionnaire, ce n'est pas Burnier qui décide mais ils pourront permettre d'avoir toutes les cartes en main pour être efficient.

D. Glutz

A son avis, les charges de gérance ne pourront pas être répercutées sur les charges des locataires.

M. Dauphin

Ca dépend du contrat.

D. Glutz

Il est déjà projeté de faire un encaissement de CHF 25'000.- de loyer de l'Auberge sur 2026 ?

C. Nardone

Si tout se passe comme prévu, l'Auberge réouvrira en avril ou mai 2026.

R. Guilloud

Concernant les encaissements, il y a le CAF, quand on connaît le développement du ski nordique en France, il semble que le prix pourrait être adapté.

M. Dauphin

Cela fait partie des « dépeussierages ».

Ainsi que la location du Groupement forestier, l'analyse a été faite et cela va être discuté au CODIR, et pour couvrir ses charges, Givrins souhaite facturer CHF 67'000.- au lieu de CHF 36'000.- annuel.

F. Malherbe Vendrell

Souhaite remercier toutes les personnes qui ont œuvré sur ces chiffres.

Mais souhaite faire part de sa frustration concernant les délais. Apprécie pouvoir avoir le préavis de la Municipalité et le positionnement des commissions pour pouvoir étudier les documents. Ce serait vraiment agréable d'avoir les documents en temps et en heure.



F.-H. Bovet	<p>Par rapport au Centre forestier, Marc-Olivier Lequent souhaitait que les revenus de location de la salle reviennent directement à la Commune.</p> <p>Ces nouvelles règles comptables rendent très aléatoire l'analyse des documents transmis et les imputations internes des salaires ne facilitent rien.</p> <p>Il y a une erreur sur les cotisations AVS du compte 110.</p> <p>Concernant les frais de chauffage, la hausse des coûts n'est pas représentée dans le budget.</p> <p>Est-ce que quelqu'un s'est posé la question du total des honoraires du budget 2026 ? Il y en a pour CHF 207'000.- C'est énorme.</p> <p>Concernant les vacances, la Municipalité ne se tient pas au montant amendé l'année passée et augmente encore de CHF 30'000.-</p> <p>Il y a un problème entre la Municipalité et le Conseil. Les conseillers ont l'impression que des choses ne sont pas dites.</p> <p>S'il y a des projets, le but des séances de Conseil Communal est de discuter et de prendre des bonnes décisions pour la Commune.</p> <p>Les préavis n'ont pas besoin d'être systématiquement financiers, le Conseil est mis devant le fait accompli bien souvent et cela crée des tensions inutiles.</p>
R. Zellweger	La communication est le nerf de la guerre. Il faut faire attention cependant à la gestion.
F.-H. Bovet	A appris qu'une convention a été signée pour l'Auberge. Cela devrait passer au Conseil, c'est hors de la compétence de la Municipalité.
R. Zellweger	L'intention de convention de reprise a été signée mais sous réserve de l'acceptation au Conseil Communal.
V. Gallay	<p>Dans la case « environnement », il y a CHF 4'000.- pour les hôtels à insectes.</p> <p>Il faut faire très attention au frelon asiatique, ils nichent dans les hôtels à insectes et les nids d'oiseaux et tuent par la suite les abeilles.</p>
N. Vez Raymond	<p>Le frelon asiatique devient un vrai problème mais elle ignorait qu'ils se logeaient dans les hôtels à insectes.</p> <p>Prend volontiers les coordonnées des sources de son intervention.</p>
V. Gallay	Il y a un budget pour les bornes de recharge des voitures électriques. Pourquoi la Commune payerait pour charger les voitures des autres ? Il n'y a déjà pas assez de place de stationnement au village.
N. Vez Raymond	C'est un projet qui va être analysé mais entend sa remarque.
F.-H. Bovet	Peut-on lui expliquer le plan des investissements ? Elle ressemble à une liste au père Noël.
C. Nardone	La volonté était de mettre noir sur blanc la liste de ce qui pourrait être fait.
F. Sauser	Souhaite déposer un amendement pour que les vacances soient réduites à CHF 90'000.-



H. Pradervand	<p>Aucune prise de parole supplémentaire n'est demandée.</p> <p>Il est procédé au vote de l'amendement proposé par M. Sauser « Les vacances Municipales du Budgets 2026 sont réduites de CHF 120'000.- à CHF 90'000 » L'amendement est accepté avec 10 oui, 0 non et 23 absentions.</p> <p>Il est procédé au vote et le Préavis 45/2025 est accepté à 25 oui, 3 non et 5 abstentions.</p>
	<p><b>9. Communications de la Municipalité</b></p> <p>R. Zellweger Remercie les conseillers pour leur travail, leurs expertises et leurs dialogues. La communication doit en effet s'améliorer et la Municipalité s'engage à faire de son mieux.</p> <p>Les élections communales s'approchent, le dépôt des listes est le 12 janvier à midi pile. Invite les conseillers à reconduire leur engagement.</p> <p>A. Blumenstein Revient sur le dallage des Coppettes, aucun préavis ne sera présenté, le budget 2025 permettant d'en assumer les frais sans investissement extrabudgétaire.</p> <p>Le samedi 13 décembre, de 9h à 11h, aura lieu la vente des sapins de Noël et le samedi 27 décembre aura lieu la traditionnelle coupe de l'arbre. Tous les citoyens sont les bienvenus pour venir donner un petit coup de main.</p> <p>C. Nardone Remercie le Conseil communal pour sa confiance.</p> <p>La nouvelle convention pour BGS Compost est en bonne voie, elle devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026.</p> <p>Souhaite remercie BGS pour la mise à disposition gratuite du terrain toutes ces années.</p> <p>Le préavis pour l'Auberge est en bonne voie et sera présenté le 22 janvier prochain.</p> <p>Les travaux devraient durer environ 2-3 mois et des candidatures sont déjà parvenues et sont intéressantes.</p> <p>M. Dauphin Concernant le résultat de l'inspection caméra sur le réseau d'assainissement, des passages qui ont été faits en 2024, puisqu'en 2025, il n'y en a pas eu. C'est 13 actions à court terme à mener dans les 5 ans pour un coût d'environ CHF 130'000.-. On parle du secteur des « gare » et « Sous les vignes », c'est principalement des chemisages qui seront à faire.</p> <p>Ces coûts seront à planifier dans la prochaine législature. Il faudra compter un dépassement du budget 2025 pour les EC EU. On a eu, là, coup sur coup, des canalisations bouchées, des canalisations qui débordent parce que réduites par le calcaire, etc Des entreprises ont dû intervenir en urgence.</p> <p>N. Vez Raymond Afin d'alléger le dicastère d'Alain Blumenstein qui a repris l'intégralité du dicastère de M. Grosjean à la suite de sa démission. Elle reprend le pôle biodiversité, et plus particulièrement la mise en œuvre de la nouvelle législation / réglementation cantonale sur la protection du patrimoine arboré (LPrPNP et RLPrPNP) qui renforce le champ d'application de la loi ainsi que la protection de ce patrimoine.</p>



Autrement dit, les demandes d'abattage ou d'élagage dépassant l'entretien courant, ainsi que le choix des espèces lors de nouvelles plantations, seront désormais traitées par ses soins.

La commune a d'ores et déjà travaillé avec 4 autres communes du triage sur la rédaction d'un règlement communal identique afin d'en faciliter l'application par le Groupement Forestier et ses mandataires. Ce règlement a été adressé au canton pour examen préalable et sera soumis au Conseil Communal en 2026. Dans l'intervalle, la nouvelle législation déploie déjà ses effets. Comme elle est relativement contraignante et complexe, Elle souhaite en faire une présentation lors d'une séance d'information en 2026.

Une 3<sup>e</sup> édition du Repair Café a été organisée en novembre. Ce sont des dizaines d'objets (lampes, grille-pains, foehn, jouets,..) qui ont retrouvé une seconde jeunesse sans parler des nombreux vêtements repris ou réparés. N. Vez tient à remercier sincèrement les 6 réparateurs (dont M. Derbigny) et les 2 couturières qui participent bénévolement à ces ateliers et espère que l'action deviendra pérenne.

## 10. Propositions individuelles et divers

R. Derbigny

Aurait voulu revenir sur l'assainissement de la décharge de l'époque. Qui a proposé de faire ça ?

A. Blumenstein

Ce n'est pas une volonté de la Municipalité.

F. Limat

A la suite de la Toussaint, s'est rendue au cimetière et a été très déçue de l'entretien de ce dernier.

A. Blumenstein

C'est un boulot de fou, on commence à un bout et à peine fini on peu recommencer. Avant on avait la possibilité de traiter, maintenant plus.

P. Monney

Concernant le parking devant l'église, il y a quatre remorques avec des échafaudages qui ne bougent pas, il y a des vans, plusieurs véhicules sont entreposés là-bas et comme par exemple ce week-end, il y a le souper-raclette de la Jeunesse, si les places de stationnement du village sont déjà complètes. Il est compliqué de demander aux participant de ne pas se garer n'importe où. Comment fait-on ?

R. Zellweger

Ce parking appartient en partie au NStCM et il n'est pas prévu de le remettre en état avant que les travaux à la gare de Givrins soient terminés. Ces travaux sont prévus d'ici 2030, peut-être après.

Comme le parking est indiqué aujourd'hui avec le P bleu, sans aucune mention, les utilisateurs ont le droit de laisser un véhicule pendant 7 jours. Notre employé communal surveille du mieux qu'il peut. La gratuité à terme n'est pas souhaitée par la Municipalité mais toute la place sera investie par le travaux prévu dans quelques années.

Le 12 janvier, le voyer de la DGMR viendra sur le territoire communal et plusieurs questions lui seront posées dont les possibilités pour les démarches à effectuer pour ce parking.

Plusieurs mesures sont prises actuellement et en cas d'infraction et de débordement c'est la gendarmerie de Nyon qui s'en occupe et c'est efficace.

P. Gonthier

Il y a un camping-car avec des plaques françaises. Dans certaines communes, des frontaliers passent la semaine sur des lieux comme celui-ci et repartent le week-end. Que font-ils avec les eaux grises et les toilettes ? Il n'y a pas d'installation.



R. Zellweger	Le camping est interdit.
V. Gallay	A eu le retour des membres de la Jeunesse de Givrins pour le souper-raclette de ce week-end. Le Pocama leur est facturé et en plus de ça, une nouvelle assurance pour pouvoir louer la salle. Pourquoi cela arrive-t-il maintenant ? Ce n'était pas le cas avant.
R. Zellweger	Le Canton demande que tout organisateur de manifestation soit muni d'une assurance et la Commune doit s'assurer que c'est le cas.
V. Gallay	C'est la première fois de l'année que c'est demandé et la RC est insuffisante. C'est une assurance spéciale « Event » à faire sur deux jours. C'est CHF 250.- en plus de la location de la Salle. A force que les prix augmentent pour organiser des manifestations, les sociétés vont finir par aller ailleurs.
R. Zellweger	Si l'attestation de l'assurance en vigueur permet d'assurer au Canton que les éventuels dégâts seront pris en charge, l'assurance de base peut suffire. Ce n'est peut-être pas le cas pour la Jeunesse. Profite de rappeler aux membres de sociétés de prendre suffisamment de marge pour les formalités administratives lors d'organisation de manifestations. Parfois le Canton demande des justificatifs supplémentaires et c'est souvent la course contre la montre pour l'administration.
A. Good	L'assurance dont M. Gallay parle ne concerne pas la location de la salle. C'est un assurance RC dont la Commune a le devoir de vérifier l'existence pour donner l'autorisation d'organiser une manifestation.
V. Gallay	L'assurance qui a suffi pour le Tour de Jeunesse en mai et qui a été contractée pour un Giron ne suffit plus pour une simple souper-raclette ?
A. Good	Il faut une assurance propre à chaque manifestation.
V. Gallay	Pour le Tour en mai ce n'a pas été demandé, c'était en 2025.
A. Good	Ce sont des directives que l'administration a reçues et il est impossible de délivrer les autorisations sans cela.
A.-C. Prélaz-Girod	Concernant la thématique du cimetière abordée précédemment, ne serait-il pas possible d'organiser des journées citoyennes pour nettoyer et embellir cet endroit ? Plusieurs personnes sont concernées.
N. Vez Raymond	C'est une bonne idée.
P. Monney	Ce n'est pas en une journée que cela va changer quelque chose. C'est le suivi qui est important. L'idée de journée citoyenne est bonne mais cela ne suffira pas.
A. Blumenstein	C'est justement la problématique.
H. Pradervand	La Commune a choisi de supprimer les produits de traitement. Si un agriculteur décide de passer en « Bio », il ne peut pas laisser aller les choses et prendre ses dispositions. Il en est de même pour la Commune. Il y a d'autres produits, il y a d'autres moyens de combattre les mauvaises herbes.
A. Blumenstein	M. Berlie ne peut pas passer tout son temps dans le cimetière, il a d'autres tâches, il est seul.



<p>R. Monney</p>	<p>On en parle beaucoup au village mais John est effectivement tout seul et normalement, pour un village on compte un employé pour 500 habitants. La Municipalité devrait peut-être réfléchir à l'optique d'engager un deuxième employé communal.</p>
<p>D. Prélaz</p>	<p>Souhaiterait signaler et rappeler que jusqu'il y a deux an en arrière la Commune avait un seul employé à 80%. Il faut peut-être aussi revoir les priorités avant d'engager.</p>
<p>H. Pradervand</p>	<p>Remercie l'ensemble de l'assemblée pour son attention et se permet de lever la séance à 22h55.</p>

Le Président

Hugo Pradervand



La Secrétaire

Laure Mertens